

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	Vepocalc express Détartrant rapide
Numéro des articles:	:	429, 241
Type de produit	:	Détartrant rapid

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Spec. d'usage industriel/professionnel	:	Détartrant à froid pour tous les types d'objets et steamer
Utilisation de la substance/mélange	:	Détartrant à froid pour tous les types d'objets et steamer

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

VEPOCHEMIE AG
Schleetal-Str. 15, 8143 Stallikon, Dr. Hanspeter Buzek
T +41 43 466 10 60 - F +41 43 466 10 66
info@vepo.ch www.vepo.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
SWITZERLAND	Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum Centre Suisse d'Information Toxicologique, Centro Svizzero d'informazione tossicologica	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	145 (24 h) aus dem Ausland: +41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1	H318
Acute Tox. 4	H302
Cute Tox. 4	H312

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)	:	Danger
Mentions de danger (CLP)*	:	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- Conseils de prudence (CLP)* :
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
 - P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et du savon.
 - P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 - P501 Éliminer le contenu/réceptacle auprès d'une déchetterie pour déchets spéciaux.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide méthanesulfonique	CAS-Nr 75-75-2	< 5	H290 Met. Corr. 1 H302 Acute Tox. 4 H312 Acute Tox. 4 H314 Skin Corr. 1C H318 Eye Dam. 1 H335 STOT SE 3
Acide sulfamique	CAS-Nr 5329-14-6	< 15%	H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H412 Aquatic Chronic 3

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après contact avec la peau : Nettoyer immédiatement avec de l'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec de l'eau pendant 15 minutes et ouvrir les paupières pendant ce temps. Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer immédiatement et abondamment la bouche. Boire beaucoup d'eau. Ne pas vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : -

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Tous.
- Agents d'extinction non appropriés : -

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : -
- Danger d'explosion : -

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	-
Protection en cas d'incendie	:	Habituel.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Aucune spéciale.
-------------------	---	------------------

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	:	Eloigner le personnel superflu.
----------------------	---	---------------------------------

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	:	Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	:	Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que de grosses quantités ne se répandent dans les canalisations, le sol ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	:	Absorber les restes au moyen de liants et les éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur. Pour terminer, rincer avec beaucoup d'eau.
-----------------------	---	---

6.4. Référence à d'autres sections

-

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	:	Pendant le travail, porter des gants et des lunettes de protection.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	:	
Conditions de stockage	:	Bien fermé dans un endroit frais et aéré.
Produits incompatibles	:	
Matières incompatibles	:	

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acide amidosulphonique, VLE 6.0 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	:	Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	:	Gants en caoutchouc ou en plastique
Protection oculaire	:	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.
Protection des voies respiratoires	:	Porter un masque approprié.
Autres informations	:	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Bleuâtre, clair
Densité	:	1.1
pH	:	0.5

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stable. Neutralisé par des alcalis.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

-

10.4. Conditions à éviter

-

10.5. Matières incompatibles

-

10.6. Produits de décomposition dangereux

-

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Irritation pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Irritant cutanée pour les yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagenicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	:	Le danger réside dans les propriétés irritantes du produit

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit se répandre librement dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

De petites quantités (consommateurs): : Eliminer l'emballage entièrement vidé avec les déchets ménagers. Ramener les emballages partiellement vidés dans une déchetterie pour déchets spéciaux.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : UN 3265 CORROSIVE LIQUID

N° UN (IATA) :

N° UN (IMDG) :

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : UN 3265 LIQUIDE CORROSIF, 8, III

Description document de transport : UN 3265 LIQUOIDE CORROSIF, 8, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 8

Classe (IATA) :

Classe (IMDG) :

Étiquettes de danger (ONU) :

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ONU) : 8

Disposition spéciale (ADR) : -

Catégorie de transport (ADR) : 8

Code de restriction concernant les tunnels : D

Quantités limitées (ADR) : -

Quantités exceptées (ADR) :

14.6.2. Transport maritime

N° GSMU :

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Les présentes indications sont conformes à nos connaissances et à nos expériences sans qu'il ne soit cependant possible de fournir une quelconque garantie. Personne responsable du présent feuillet technique de sécurité: Dr. Hanspeter Buzek.

Textes des phrases H- et EUH:

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H315	Consulter immédiatement un médecin.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit